Une pierre, trois domaines

Rose Goguyer-Deschaume(s) et l'histoire territoriale de Mouhet (1771–1857)

John Waples
Mouhet-Histoire

Introduction



Figure 1 : Pierre funéraire de Rose Goguyer Deschaume, cimetière communal de Mouhet.

L'histoire d'une commune ne se construit pas uniquement à partir de ses grands événements ou de ses personnages les plus connus. Elle se révèle aussi dans des traces plus discrètes : une pierre tombale, un registre paroissial, un plan cadastral, un acte notarié ou un recensement. Pris isolément, ces documents paraissent souvent modestes ; rapprochés les uns des autres, ils permettent parfois de restituer une part oubliée de la mémoire d'un territoire.

La présente étude est née de l'observation d'une sépulture conservée dans la partie ancienne du cimetière communal de Mouhet. L'emplacement exact de cette sépulture est indiqué sur la figure 3.

Rien, au premier regard, ne distingue véritablement ce monument de nombreuses autres tombes du XIX^{e} siècle. Pourtant, son épitaphe, son emplacement et le nom qu'elle porte conduisent progressivement vers une histoire qui dépasse largement celle de la personne qu'elle commémore.

L'inscription gravée sur la pierre est d'une remarquable simplicité :

CI-GÎT
ROSE GOGUYER DESCHAUME
DÉCÉDÉE LE 19 AVRIL 1857
À L'ÂGE DE 88 ANS
ELLE FUT SÉVÈRE MAIS JUSTE
ET SUT MÉRITER L'ESTIME
DE CEUX QUI L'ONT CONNUE
PRIEZ POUR ELLE



Figure 2. *Plaque funéraire de Rose Goguyer Deschaume. L'inscription constitue le point de départ de la présente enquête historique.*

Deux éléments retiennent immédiatement l'attention.

Le premier est le caractère personnel de l'épitaphe. Alors que beaucoup de monuments funéraires de la même époque se limitent aux dates ou à une formule religieuse, celui-ci conserve le souvenir d'un trait de caractère : *« Elle fut sévère mais juste. »* Cette appréciation, sans doute choisie par ses proches, suggère une femme dont l'autorité allait de pair avec le respect.

Le second concerne l'emplacement de la tombe. Celle-ci appartient à un groupe ancien, distinct des alignements les plus récents du cimetière. Les raisons de cette disposition demeurent inconnues. En l'absence des registres de concession ou d'une documentation permettant de retracer l'évolution du cimetière, aucune interprétation ne peut être avancée avec certitude. Cette singularité constitue néanmoins une véritable question historique.



Figure 3. *Plan du cimetière communal de Mouhet indiquant l'emplacement de la sépulture de Rose Goguyer Deschaume dans un secteur ancien, distinct du cimetière principal.*

Ces premières observations conduisent naturellement à s'interroger sur l'identité de Rose Goguyer Deschaume. Qui était cette femme ? Quelle place occupait-elle dans la société rurale du Berry au tournant des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles ? Pourquoi son souvenir mérite-t-il aujourd'hui une étude particulière ?

Les réponses ne se trouvent pas sur la pierre elle-même. Elles émergent de la confrontation de sources de nature très différente : registres d'état civil, listes nominatives de recensement, généalogies, études historiques et archives relatives aux anciennes familles de Mouhet. Aucune ne fournit, à elle seule, l'histoire de Rose. Ensemble, elles permettent d'en restituer les principaux contours.

Au fil de cette enquête apparaissent trois lieux étroitement liés à son existence : **La Goutte-Bernard**, **La Roche de Mouhet** et le **Château de Rhodes**. Chacun éclaire une étape de son histoire familiale ; réunis, ils dessinent un réseau de relations qui dépasse largement une simple biographie.



Figure 4. *Secteur ancien du cimetière où se trouve la sépulture de Rose Goguyer Deschaume.*



Le cimetière de Mouhet conserve plusieurs centaines de sépultures, chacune rappelant l'existence d'une personne, d'une famille et d'une époque. Il serait illusoire d'espérer consacrer une étude aussi approfondie à chacune d'elles. Certaines pierres, cependant, attirent l'attention par leur inscription, leur emplacement ou les questions qu'elles soulèvent. Celle de Rose Goguyer-Deschaume(s) constitue un exemple particulièrement révélateur de ce que peut apporter une recherche associant observation de terrain, archives et généalogie critique.

Figure 5. *Ancien accès depuis la route vers le secteur où est située la sépulture.*

L'objet de cette étude n'est donc pas seulement de restituer le parcours d'une femme. Il est de montrer comment un monument funéraire apparemment modeste permet d'éclairer l'histoire des familles, des domaines et du territoire de Mouhet entre la fin de l'Ancien Régime et le milieu du XIX^{e} siècle.



Figure 6. *Mur d'enceinte du cimetière communal de Mouhet, montrant l'organisation du secteur ancien.*

Les premiers témoignages documentaires

La pierre funéraire constitue le point de départ de cette étude. Pour retrouver la personne qu'elle commémore, il convient désormais de confronter son inscription aux documents conservés dans les archives.

Les renseignements gravés sur le monument sont peu nombreux. Le décès est fixé au **19 avril 1857**, tandis que l'âge indiqué — **quatre-vingt-huit ans** — situe la naissance de Rose vers le début des années 1770. Cette indication doit toutefois être interprétée avec prudence. Au XIX^{e} siècle, l'âge déclaré lors d'un décès est fréquemment approximatif, surtout lorsqu'il est fourni par des proches ou des témoins plutôt que par l'intéressée elle-même.

Ces premiers éléments offrent néanmoins une base suffisante pour entreprendre une recherche systématique.

Les registres d'état civil, les tables décennales, les listes nominatives de recensement et les travaux généalogiques conduisent progressivement vers une même personne : **Françoise Rose Goguyer-Deschaume(s)**, née en **1771**. Aucun document ne permet, à lui seul, d'établir cette identification de façon incontestable. En revanche, la concordance des sources actuellement disponibles la rend hautement vraisemblable.

Cette convergence mérite d'être soulignée. En histoire, les certitudes reposent rarement sur une preuve unique. Elles naissent plus souvent de la confrontation de documents indépendants qui, sans se répéter, se complètent mutuellement. La solidité d'une démonstration dépend alors moins d'un témoignage isolé que de la cohérence de l'ensemble.

Si cette identification est retenue, Rose appartient à une génération qui connut l'une des périodes les plus profondes de transformation de l'histoire de France. Née sous le règne de **Louis XV**, elle traversa la Révolution française, le Premier Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet et les premières années du Second Empire. Le monde dans lequel elle avait vu le jour différait profondément de celui dans lequel elle mourut.

Pourtant, les archives ne révèlent pas une femme directement mêlée aux grands événements nationaux. Elles dessinent au contraire le portrait d'une existence enracinée dans un territoire, au sein d'un réseau familial dont l'histoire est intimement liée à celle de Mouhet.

Deux familles apparaissent alors.

La première est celle des **Goguyer**, dont Rose porte le nom.

La seconde est celle des **Martin de La Goutte-Bernard**, dont elle descend par sa mère.

C'est cette dernière qui retient d'abord l'attention.

Contrairement aux Goguyer, dont plusieurs aspects demeurent encore à préciser, les Martin sont régulièrement mentionnés dans les archives régionales depuis plusieurs siècles. Leur histoire est étroitement associée aux domaines de **La Goutte-Bernard** et de **La Roche de Mouhet**, deux lieux dont l'importance dépasse largement celle de simples propriétés rurales.

L'étude de cette famille apporte ainsi bien davantage qu'un complément généalogique. Elle éclaire le milieu social dans lequel Rose naquit et permet de replacer son histoire dans celle des anciennes familles qui marquèrent durablement le territoire de Mouhet.

Avant d'aborder les dernières années de sa vie au **Château de Rhodes**, il est donc nécessaire de revenir sur cette ascendance maternelle. C'est dans l'histoire des Martin de La Goutte-Bernard que se trouvent les premiers éléments permettant de comprendre la place occupée par Rose Goguyer-Deschaume(s) dans le paysage historique de la commune.

Les Martin de La Goutte-Bernard

L'ascendance maternelle de Rose Goguyer-Deschaume(s) conduit vers une famille dont l'importance dépasse largement le cadre d'une simple généalogie. Les **Martin de La Goutte-Bernard** appartiennent à cette petite noblesse provinciale qui, pendant plusieurs siècles, participa à la vie administrative, militaire et foncière des confins du Berry, de la Marche et du Limousin. Leur histoire est intimement liée à celle de Mouhet et des domaines qui l'entourent.

Le domaine de **La Goutte-Bernard**, aujourd'hui situé sur le territoire des Grands-Chézeaux, donna son nom à cette lignée. Sa proximité avec Mouhet explique les nombreuses relations que les Martin entretinrent avec les familles et les propriétés de la région. À une époque où les frontières provinciales avaient moins d'importance que les liens de parenté ou les intérêts fonciers, les alliances matrimoniales et les successions tissaient un réseau continu entre les domaines des deux côtés de la limite actuelle entre l'Indre et la Haute-Vienne.

Les archives montrent que plusieurs générations de Martin exercèrent des fonctions militaires ou administratives tout en développant un patrimoine foncier important. Plus encore que leurs charges, c'est la permanence de leur implantation qui retient l'attention. Au XVIII^{e} siècle, leur nom apparaît régulièrement dans les documents relatifs aux principales seigneuries de la région.

Parmi les membres de cette famille figure **Rose Martin**, née le **25 mars 1745**, fille de **Jean Martin**, seigneur de La Goutte-Bernard et de Bois-Robin. La *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles* indique qu'elle épousa un membre de la famille **Goguyer de la Lande**. Cette mention, discrète dans l'ouvrage, revêt pourtant une importance particulière, car elle relie directement les lignées Martin et Goguyer. C'est de cette union que serait issue Françoise Rose Goguyer-Deschaume(s), objet de la présente étude.

L'intérêt historique de cette famille apparaît plus nettement encore lorsque l'on examine l'histoire de **La Roche de Mouhet**.

La *Monographie* rapporte qu'à la suite du partage du **12 juin 1755**, plusieurs héritiers Martin devinrent co-seigneurs de cette ancienne seigneurie. Cette indication mérite d'être interprétée avec précision. Elle ne signifie pas que chaque membre de la famille possédait individuellement une partie du domaine, mais elle établit que les Martin appartenaient au groupe familial exerçant des droits sur La Roche de Mouhet au milieu du XVIII^{e} siècle.

Cette nuance est essentielle.

Sous l'Ancien Régime, les patrimoines étaient fréquemment partagés entre plusieurs héritiers. Les droits attachés à une seigneurie pouvaient eux-mêmes être divisés entre la propriété foncière, les revenus seigneuriaux ou certaines prérogatives de justice. Les mariages, les dots et les successions modifiaient continuellement cette répartition.

Rien ne permet donc d'affirmer que Rose Goguyer-Deschaume(s) hérita personnellement de droits sur La Roche de Mouhet.

En revanche, les documents permettent d'établir qu'elle appartenait, par sa mère, à une famille directement associée à l'histoire de ce domaine. Cette conclusion repose sur les sources disponibles et constitue l'un des résultats les plus solides de la présente étude.

Cette ascendance éclaire également le milieu dans lequel Rose vit le jour. Sans appartenir à la haute noblesse, elle descendait d'une famille solidement implantée dans la région, dont les alliances et les possessions lui conféraient une place reconnue dans la société locale.

Quelques décennies plus tard, la Révolution française bouleversa cet ordre ancien. Les privilèges seigneuriaux furent abolis, les cadres administratifs profondément réorganisés et les anciennes familles durent s'adapter à un monde nouveau. Beaucoup conservèrent néanmoins leurs attaches territoriales et leurs réseaux de parenté, qui continuèrent de structurer la vie locale bien après la disparition des institutions de l'Ancien Régime.

L'étude des Martin permet ainsi de comprendre les origines maternelles de Rose. Elle ne suffit cependant pas à expliquer les différentes appellations sous lesquelles apparaît la famille Goguyer dans les documents. Tantôt désignée comme **Goguyer de la Lande**, tantôt comme **Goguyer Deschaume** ou **Deschaumes**, cette diversité soulève une question qui doit être examinée avant de poursuivre l'étude de la vie de Rose Goguyer-Deschaume(s).

Les Goguyer : une question de nom, une question de méthode

L'étude de la famille Goguyer fait apparaître une difficulté classique de la recherche généalogique : la diversité des appellations employées dans les sources.

La *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles* indique que **Rose Martin** épousa un **Goguyer de la Lande**. La pierre funéraire de Mouhet porte, quant à elle, le nom de **Rose Goguyer Deschaume**, tandis que certaines généalogies modernes utilisent la forme **Deschaumes**. À première vue, ces différences pourraient laisser croire à l'existence de plusieurs familles distinctes.

Une telle conclusion serait pourtant prématurée.

Sous l'Ancien Régime, l'orthographe des noms de famille n'était pas fixée. Les actes paroissiaux, les minutes notariales ou les registres administratifs présentent fréquemment plusieurs graphies pour une même personne. À cette instabilité s'ajoute l'usage des **noms de terre**, par lesquels certaines familles distinguaient leurs différentes branches en associant le patronyme au nom d'un domaine ou d'une propriété.

Les Goguyer semblent appartenir à cette catégorie.

Les recherches généalogiques disponibles suggèrent que différentes branches de la famille utilisèrent successivement des appellations telles que **Goguyer de la Lande**, **Goguyer-Deschaume(s)** ou **Goguyer-Delestang**. Cette diversité est compatible avec les usages de la petite noblesse provinciale du XVIII^{e} siècle, mais elle ne suffit pas, à elle seule, à démontrer l'identité des personnes concernées.

Il convient donc de distinguer soigneusement les faits établis des rapprochements proposés par les généalogies.

Le fait établi est le suivant : la *Monographie* mentionne le mariage de Rose Martin avec **Goguyer de la Lande**.

Le rapprochement repose ensuite sur plusieurs indices convergents.

La chronologie est cohérente.

Les filiations proposées par les généalogies correspondent aux informations connues sur la famille Martin.

L'âge figurant sur la pierre funéraire est compatible avec celui de **Françoise Rose Goguyer-Deschaume(s)**, née en 1771.

Enfin, le recensement de 1856 mentionne une **Rose Deschaume** résidant au **Château de Rhodes**, moins d'un an avant son décès. Pris isolément, aucun de ces éléments n'apporterait une preuve décisive ; réunis, ils constituent un faisceau d'indices particulièrement solide.

Cette distinction est essentielle.

Les généalogies sont des instruments de recherche précieux. Elles permettent de proposer des filiations, d'orienter les investigations et de rapprocher des familles parfois dispersées dans plusieurs archives. Elles ne remplacent toutefois jamais les documents contemporains, seuls capables d'établir définitivement une filiation ou une identité.

Dans le cas présent, les archives disponibles autorisent une conclusion mesurée.

Il apparaît hautement vraisemblable que la **Rose Goguyer Deschaume** dont la tombe est conservée à Mouhet soit bien la **Françoise Rose Goguyer-Deschaume(s)** née en 1771 de l'union de **Rose Martin de La Goutte-Bernard** et d'**Étienne Goguyer**, identifié dans les sources comme **Goguyer de la Lande**. Cette identification demeure toutefois fondée sur une convergence documentaire et non sur un acte unique établissant explicitement cette filiation.

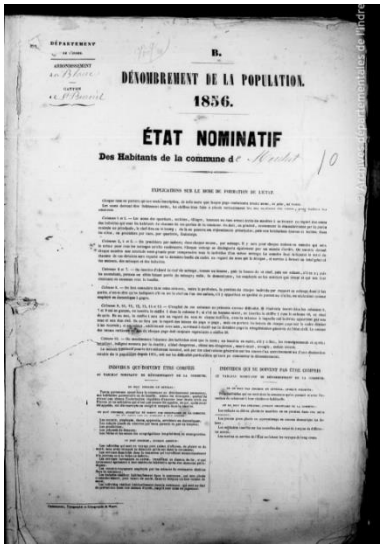
La question de l'orthographe mérite également d'être précisée.

La pierre funéraire reproduit clairement la forme **Deschaume**, sans *s* final. Cette graphie sera naturellement respectée lorsqu'il est fait référence au monument lui-même. Les autres formes rencontrées dans les archives ou les travaux généalogiques seront conservées lorsqu'elles correspondent à la source citée. En dehors des citations, l'appellation **Goguyer-Deschaume(s)** sera utilisée lorsqu'il s'agira d'évoquer la personne ou la famille de manière générale, afin de signaler l'existence de ces variantes sans privilégier arbitrairement l'une d'entre elles.

Cette précaution n'est pas seulement typographique. Elle rappelle qu'en histoire, les noms eux-mêmes ont une histoire.

Une fois cette difficulté levée, le parcours de Rose apparaît avec davantage de netteté. Son ascendance maternelle la rattache aux Martin de La Goutte-Bernard et à la seigneurie de La Roche de Mouhet. Il reste désormais à comprendre où elle acheva sa vie et dans quel environnement familial elle vécut ses dernières années.

C'est le **recensement de 1856** (figures 7 - 9) qui apporte, pour la première fois, un témoignage contemporain permettant de répondre à cette question.



B.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION.

1856.

ÉTAT NOMINATIF

Des Habitants de la commune de Mouhet

Figure 7. *Page de titre du recensement de la population de Mouhet (1856), Archives départementales de l'Indre. Archives départementales de l'Indre, série M, cote M 4710.*

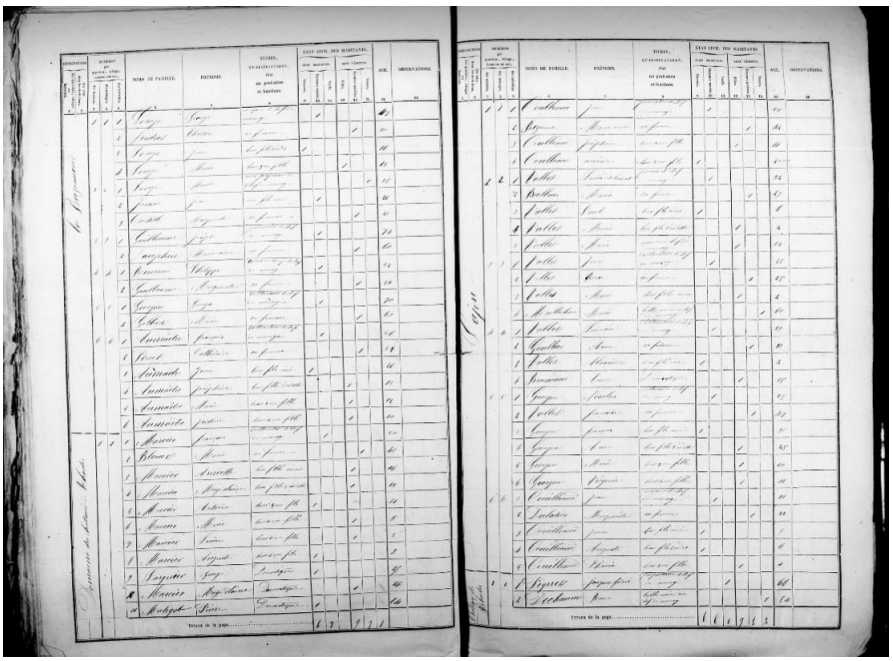
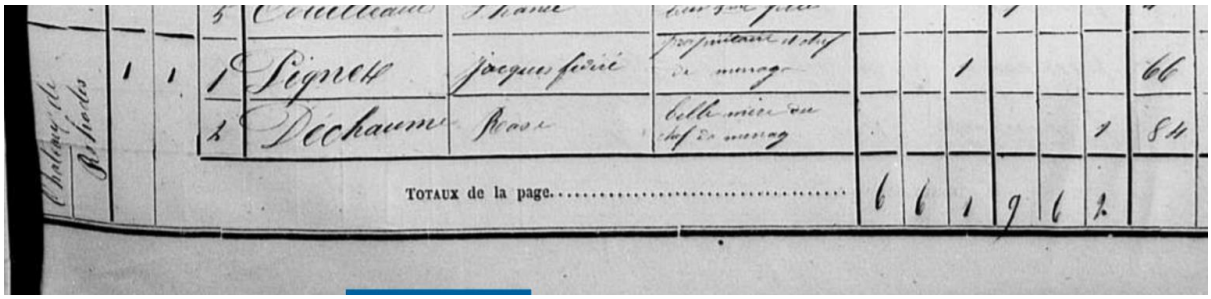


Figure 8. *Page du recensement de 1856 où figure l'inscription concernant Rose Deschaume.*



	1	1	1	Seignet	Jacques Fortuné					1					66		
			2	Deschaume	Rose	belle mère du chef de ménage								1	84		
				TOTAUX de la page.....			6	6	1	9	6	2					

Figure 9. *Extrait du recensement de la population de Mouhet (1856), Détail de l'inscription mentionnant « Rose Deschaume », « belle-mère du chef de ménage ».*

On remarquera que le recensement orthographie le nom « Dechaume », alors que la pierre funéraire porte « Deschaume ». Cette variante est caractéristique des fluctuations orthographiques fréquemment rencontrées dans les documents administratifs du XIXe siècle et ne remet pas en cause l'identification de la personne.

Le Château de Rhodes

Après les éléments fournis par les généalogies et les études historiques, le **recensement de 1856** constitue le premier document contemporain permettant de situer Rose Goguyer-Deschaume(s) avec précision. Sa valeur est d'autant plus grande qu'il ne s'agit plus d'une reconstitution généalogique, mais d'un témoignage administratif établi de son vivant.

Le recensement mentionne le **Château de Rhodes** parmi les principaux lieux d'habitation de la commune. À la tête du ménage figure **Jacques Pignot**. Parmi les personnes composant le foyer apparaît :

Rose Deschaume
Belle-mère du chef de ménage
84 ans.

Cette simple mention revêt une importance considérable.

Elle confirme d'abord que Rose était encore en vie au moment du recensement, moins d'un an avant son décès. Elle établit ensuite sa résidence au **Château de Rhodes**, apportant une localisation précise que ne fournissent ni les généalogies ni la pierre funéraire. Enfin, elle éclaire sa situation familiale en indiquant qu'elle vivait au sein du foyer de Jacques Pignot.

La mention **« belle-mère du chef de ménage »**, employée dans les listes nominatives du XIXe siècle, désigne normalement la mère de l'épouse du chef de ménage. L'interprétation la plus vraisemblable est donc **qu'une fille de Rose avait épousé Jacques Pignot.** Cette hypothèse est cohérente avec les informations actuellement disponibles, même si l'acte de mariage correspondant n'a pas encore été retrouvé.

Le terme **« belle-mère »**, employé dans les listes nominatives du XIXe siècle, désigne normalement la mère de l'épouse du chef de ménage. L'interprétation la plus vraisemblable est donc qu'une fille de Rose avait épousé Jacques Pignot. Cette hypothèse est cohérente avec les informations actuellement disponibles, même si l'acte de mariage correspondant n'a pas encore été retrouvé.

Le recensement marque ainsi un tournant dans cette étude.

Jusqu'à présent, Rose n'apparaissait qu'à travers sa naissance, sa famille ou sa sépulture. Pour la première fois, un document la montre dans son cadre de vie quotidien. Elle n'est plus seulement un nom inscrit dans une généalogie ou gravé sur une pierre ; elle devient une personne identifiée, vivant au sein d'une famille, dans un lieu parfaitement localisé.

Ce lieu n'est pas anodin.

Les chapitres précédents ont établi les liens unissant sa famille maternelle à **La Goutte-Bernard** et à **La Roche de Mouhet**. Les archives retrouvent désormais Rose dans un troisième domaine majeur de l'histoire de la commune : **le Château de Rhodes**.

Il serait toutefois erroné de voir dans cette succession de lieux la preuve d'une continuité patrimoniale ou d'un transfert de propriété. Les documents ne permettent aucune conclusion de cette nature. Ils montrent en revanche que les alliances familiales et les réseaux de parenté continuaient de relier entre eux plusieurs des principaux domaines de Mouhet bien après la disparition des structures seigneuriales de l'Ancien Régime.

Cette observation éclaire le fonctionnement de la société rurale au XIXe siècle.

Les anciennes familles conservaient souvent des liens tissés au fil des générations. Les mariages, les successions, les voisinages et les solidarités locales entretenaient un réseau de relations qui dépassait largement les limites d'un domaine ou d'une commune. Le parcours de Rose Goguyer-Deschaume(s) illustre cette continuité.

Le recensement apporte également un témoignage sur le **Château de Rhodes** lui-même.

Si les privilèges seigneuriaux avaient disparu depuis plusieurs décennies, le domaine demeurait un centre d'habitation et d'exploitation important. Le document montre qu'il était toujours occupé en 1856, sans toutefois préciser la qualité exacte de Jacques Pignot. Était-il propriétaire, fermier ou régisseur ? Les archives consultées ne permettent pas de trancher cette question, qui devra être éclaircie par d'autres recherches.

Cette réserve n'enlève rien à la valeur du document.

Au contraire, elle rappelle qu'un recensement répond à certaines questions tout en en laissant d'autres ouvertes. Sa force réside dans la précision des renseignements qu'il fournit : un nom, un âge, une parenté, une résidence. C'est cette précision qui permet de replacer Rose Goguyer-Deschaume(s) dans un contexte historique concret.

La chronologie peut désormais être établie avec assurance.

Le recensement situe Rose au Château de Rhodes en 1856. La pierre funéraire atteste son décès à Mouhet le **19 avril 1857**, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Ces deux documents, rapprochés l'un de l'autre, constituent les derniers témoignages contemporains conservés de son existence.

Ils conduisent enfin à revenir vers le lieu où cette recherche a commencé : le cimetière communal de Mouhet. Car si le recensement permet de retrouver la femme, c'est sa sépulture qui conserve aujourd'hui le dernier témoignage matériel de sa mémoire.

La sépulture et la mémoire

Au terme de cette étude, la recherche revient naturellement à son point de départ : la pierre funéraire conservée dans le cimetière communal de Mouhet.

Ce monument, qui paraissait n'être qu'un témoignage parmi plusieurs centaines d'autres, s'est révélé être un véritable document historique. Confronté aux archives administratives, aux recherches généalogiques et aux études consacrées aux anciennes familles de la région, il permet de restituer une partie de la vie de Rose Goguyer-Deschaume(s) et de replacer celle-ci dans un cadre historique beaucoup plus vaste.

L'inscription funéraire établit avec certitude son nom, la date de son décès et son âge. Elle conserve également un jugement porté par ses contemporains :

« Elle fut sévère mais juste et sut mériter l'estime de ceux qui l'ont connue. »

Cette formule dépasse la simple convention funéraire. Sans prétendre décrire toute une existence, elle laisse entrevoir la personnalité d'une femme dont le souvenir demeurait suffisamment vivant pour être gravé dans la pierre.

L'emplacement de la sépulture constitue un second élément d'intérêt.

La tombe appartient à un groupe ancien, distinct des alignements les plus récents du cimetière. Cette disposition est un fait observable. Son interprétation demeure en revanche plus délicate.

Plusieurs explications peuvent être envisagées.

Il peut s'agir d'un ancien enclos familial conservé lors des réaménagements successifs du cimetière. Cette organisation est attestée dans de nombreuses communes rurales au XIX^{e} siècle. Il pourrait également s'agir d'une

conséquence de l'évolution des concessions funéraires ou d'un aménagement aujourd'hui disparu. En l'absence des registres de concession ou d'un plan ancien du cimetière, aucune de ces hypothèses ne peut être privilégiée.

Cette prudence s'impose également lorsqu'il est tenté d'établir un lien entre cette sépulture et les anciennes familles seigneuriales évoquées dans les pages précédentes.

Les archives permettent de montrer que Rose appartenait, par sa mère, à une famille étroitement associée à **La Goutte-Bernard** et à **La Roche de Mouhet**, avant de terminer sa vie au **Château de Rhodes**. Elles ne permettent pas d'affirmer que cette origine explique l'emplacement de sa tombe. Cette relation demeure possible, mais elle n'est pas démontrée par les documents actuellement connus.

Cette distinction entre le fait établi et l'hypothèse constitue l'un des principes qui ont guidé la présente étude.

Aucun des documents examinés n'aurait permis, à lui seul, de reconstituer l'histoire de Rose Goguyer-Deschaume(s). La pierre funéraire ne dit rien de ses origines. Les généalogies n'apportent pas de certitude sur tous les liens familiaux. Le recensement de 1856 ne renseigne que sur les derniers mois de son existence. Quant aux études historiques consacrées à Mouhet, elles ne font qu'évoquer brièvement les familles concernées.

C'est leur confrontation qui donne un sens à l'ensemble.

La pierre conduit aux archives.

Les archives conduisent aux familles.

Les familles conduisent aux domaines.

Et les domaines éclairent, à leur tour, l'histoire de Mouhet.

L'intérêt de cette recherche dépasse ainsi le seul destin de Rose Goguyer-Deschaume(s).

Elle montre combien l'histoire locale progresse par le rapprochement de sources souvent modestes. Une inscription funéraire, une ligne dans un recensement, un partage successoral ou une mention dans une monographie acquièrent une signification nouvelle lorsqu'ils sont replacés dans un même contexte documentaire.

Le cas de Rose illustre parfaitement cette démarche.

Au commencement de cette étude, il n'existait qu'une pierre portant un nom, une date et quelques mots de souvenir.

À son terme apparaît une femme appartenant à une famille liée à **La Goutte-Bernard**, à **La Roche de Mouhet** et, dans les dernières années de sa vie, au **Château de Rhodes**. À travers son parcours se dessine un réseau de familles, de domaines et de relations qui éclaire une partie de l'histoire territoriale de la commune.

Le cimetière de Mouhet conserve plusieurs centaines de sépultures. Chacune marque le passage d'une vie ; quelques-unes seulement invitent à une enquête. Celle de Rose Goguyer-Deschaume(s) rappelle qu'une pierre presque oubliée peut encore restituer la mémoire d'une famille, éclairer l'histoire de plusieurs domaines et enrichir notre connaissance d'une commune.

D'autres pierres attendent sans doute encore que les archives leur rendent la parole.

Toutes les photographies sont réalisées par l'auteur (2026).

John Waples
Mouhet
août 2026